

<http://www.oncfs.fr/spip.php?article1099>



Déplacement d'une famille de castors

- L'ONCFS en Région - Grand Est - Actualités -

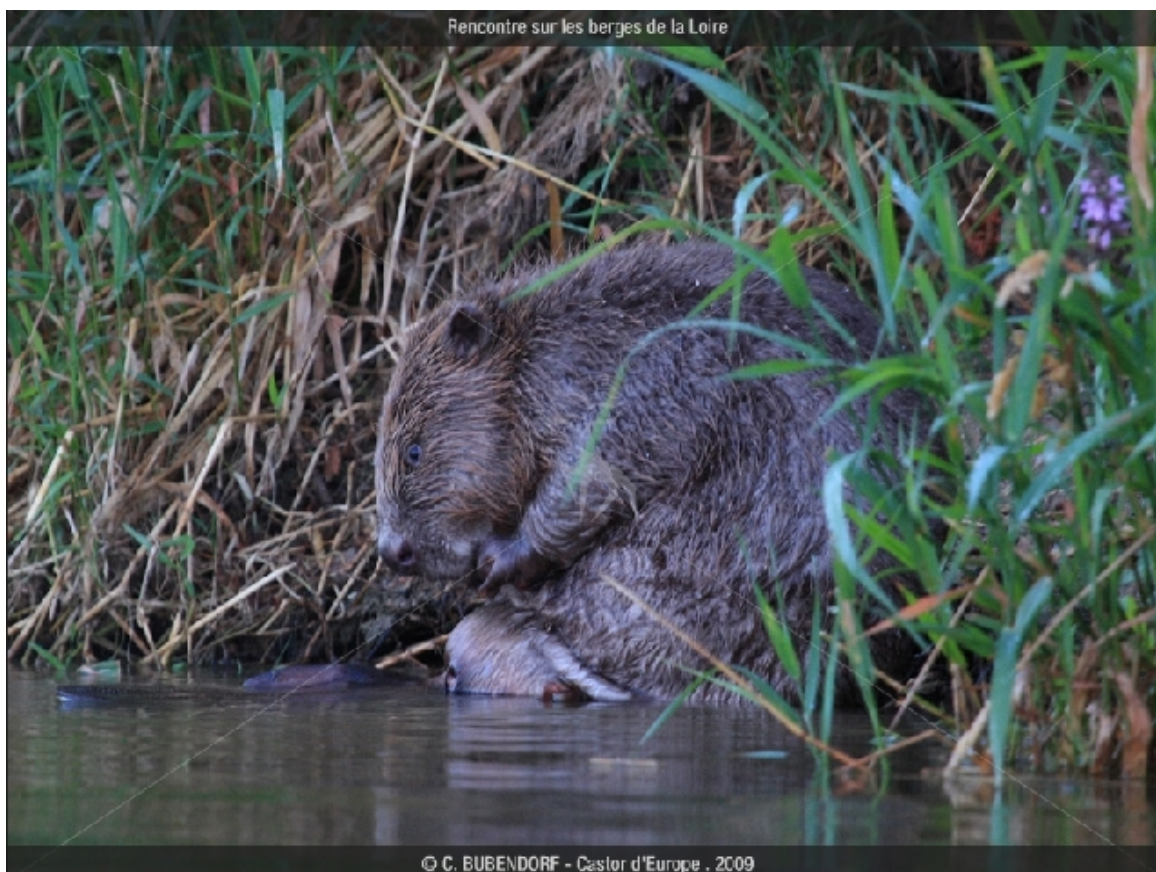
Date de mise en ligne : mercredi 23 mars 2011

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Capture de castors sur la commune de Saint-Etienne-les-Remiremont (Vosges) et leur relâcher dans la forêt rhénane d'Offendorf (Bas-Rhin)

Communiqué



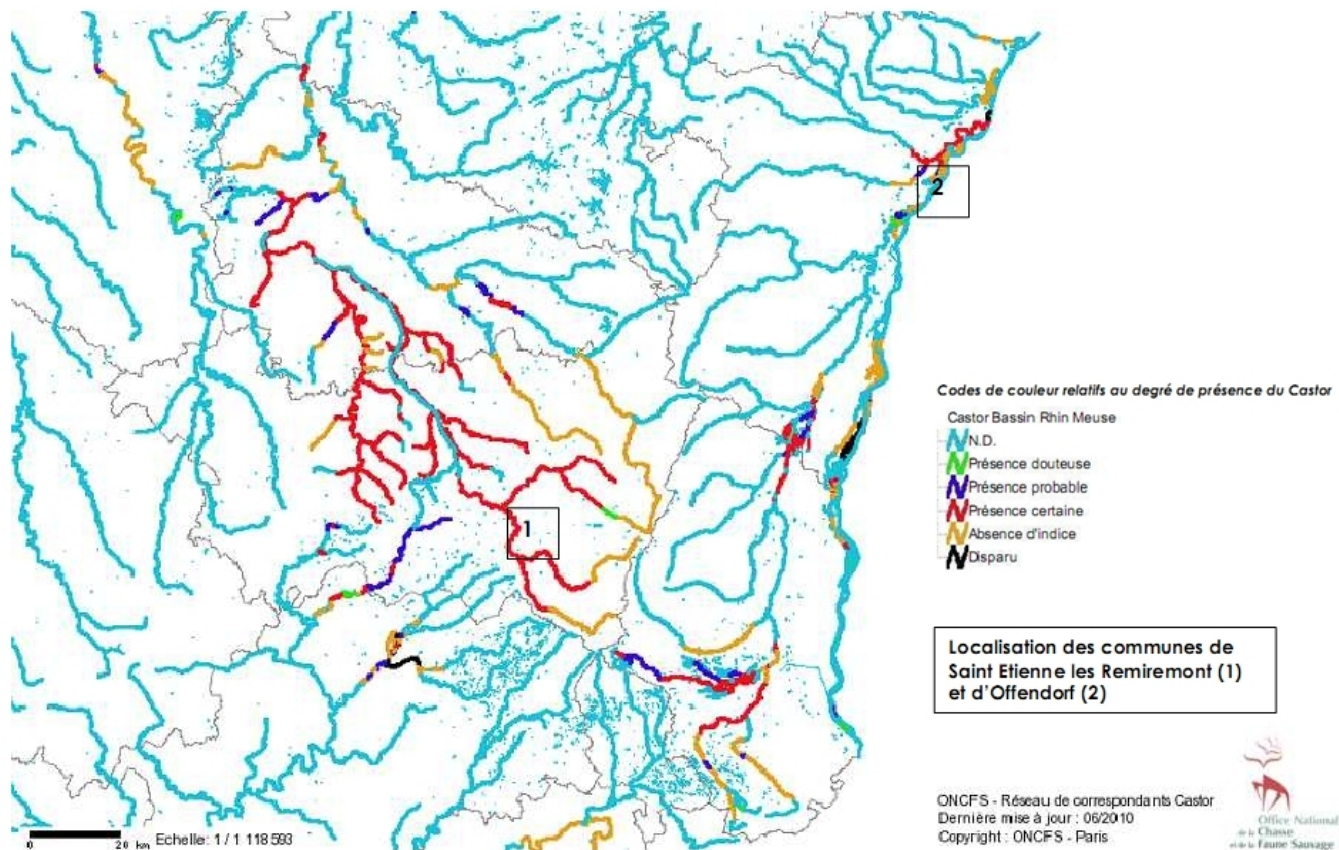
Les 24 et 25 mars prochains, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage met en place un [dispositif](#) afin de capturer plusieurs castors, au bord du ruisseau de la Seux, sur la commune de Saint Etienne-les-Remiremont, dans le département des Vosges.

Installée sur ce cours d'eau, une famille de castors - entre 4 à 6 individus - y a construit des barrages amenant des dommages aux arbres et des inondations de prairies et de jardins, à l'aval, en zone urbanisée. Au fil des mois, ces dommages ont rendu les animaux de plus en plus indésirables par les propriétaires et les usagers des terrains affectés.

Des techniques ont été tentées pour, tout en maintenant les animaux sur place, protéger les cultures et les arbres, et rompre l'étanchéité des barrages. Mais jusqu'à ce jour, aucune de ces solutions ne s'est avérée suffisante.

En dernier ressort, c'est donc la solution d'un déplacement des animaux qui a été retenue.

Déplacement d'une famille de castors



Vue d'ensemble des bassins de la Moselle et du Rhin et localisation des communes concernées

Compte-tenu de la situation de la colonisation du bassin de la Moselle par le castor, et afin d'éviter que ce déplacement n'engendre de nouveaux conflits, un site d'accueil a été recherché sur un autre bassin.

Les animaux qui auront été capturés seront ainsi relâchés dans la forêt rhénane d'Offendorf (Bas-Rhin), au nord de Strasbourg.

La forêt rhénane d'Offendorf figure en effet, dans une étude de faisabilité de la réintroduction de l'espèce menée entre 1993 et 1995, comme un habitat favorable. Elle offre un potentiel d'accueil pour l'espèce, en ressources alimentaires et en habitats naturels, encore amélioré suite au programme de renaturation de la bande rhénane mené depuis 2002.

Le lâcher a été préparé avec les gestionnaires des réserves biologiques au sein de cette forêt, l'ONF, le Conservatoire des sites alsaciens et la commune d'Offendorf.

Le castor est une espèce strictement protégée. Sa capture, son transport et le relâcher ont donc fait l'objet préalablement des avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et du Conseil scientifique régional du Patrimoine Naturel de la région Alsace (CSRPN), ainsi que des autorisations des préfets de [Lorraine](#) et d'[Alsace](#).

[Tout savoir sur la Castor d'Europe](#)

[Le Réseau Castor sur la Délégation Inter Régionale Nord-Est](#)